



# SNUDI-FO

## Syndicat du Val-de-Marne

### Evaluations d'écoles : lors du CDEN du 13 octobre la DASEN confirme qu'il n'y a aucune obligation et que le volontariat est de mise !

Lors du CDEN du 13 octobre, madame la Directrice Académique a confirmé, dans sa réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales ([lire la déclaration de la FNEC FP-FO 94](#)), que **« les évaluations d'école sont facultatives dans le département et au niveau national »**.

Le SNUDI-FO 94 se félicite de cette réponse qui confirme nos affirmations réitérées à de multiples reprises en instances ([CAPD du 8 février](#), [9 juin et 11 juillet](#), [en CTsD le 30 juin](#)) et ce que nous écrivions l'année dernière ([lire le communiqué du 25 juin 2022 « évaluations d'écoles : mythes et réalités »](#)).

Il invite tous les collègues faisant l'objet de pressions de la part de certains IEN qui, depuis des mois, leur présentent oralement, à tort, les évaluations d'écoles comme étant obligatoires, à **se saisir immédiatement de cette réponse officielle de la représentante du Ministre dans le département pour se retirer immédiatement de ce dispositif dangereux pour l'Ecole publique et chronophage pour les équipes et les directions d'école.**

C'est d'ailleurs ce que viennent de faire les collègues de deux écoles de Fontenay-sous-Bois et d'une école de Maisons-Alfort qui, dès vendredi 14 octobre, se sont saisis de la réponse de Madame la DASEN pour se retirer et annuler immédiatement leur participation.

Il rappelle que Béatrice Gilles, la présidente du Conseil national de l'évaluation, a précisé l'an dernier aux IEN que les évaluations d'écoles doivent se dérouler pendant une période d'**au moins 12 semaines** ! Ainsi toute parole rassurante ou pseudo engagement d'effectuer ces évaluations dans le cadre des 108 heures ne visent qu'à contraindre les collègues à s'engager dans ce dispositif qui n'a **pour seul but que de remettre en cause notre liberté pédagogique individuelle et notre statut d'enseignant fonctionnaire d'Etat.**

**Le SNUDI-FO 94 invite tous les collègues qui seraient confrontés individuellement ou collectivement à des pressions inadmissibles pour leur imposer de s'engager dans ce dispositif, à contacter immédiatement le syndicat pour faire valoir leur droit à ne pas être volontaires « à l'insu de leur plein gré » !**

**Le SNUDI-FO continue d'exiger l'abandon pur et simple des évaluations d'école !**

Créteil le 16 octobre